

BULLETIN D'ADHÉSION

COLLÈGE 2

Coopératives / Grossistes / Distributeurs

Raison sociale de l'entreprise :

Quartier ou périmètre concerné :

Coordonnées de l'entreprise :

Adresse :

BP : CP : Ville :

Tél : Mail :

Contact du responsable de l'entreprise :

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél : Mail :

Contact du responsable comptable :

Nom : Prénom :

Tél : Mail :

Contact du responsable fruits et légumes :

Nom : Prénom :

Tél : Mail :

Principaux fournisseurs certifiés Agriculture responsable (voir listing transmis par mail) :

Nom : Nom :

Nom : Nom :

Nom : Nom :

Nom : Nom :

Nom : Nom :

ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'adhérent accepte de :

- Régulariser son adhésion annuelle, au plus tard un mois après la réception de l'appel à cotisation (la date de réception du mail faisant foi) ;
- Développer, identifier et valoriser ses approvisionnements en produits locaux certifiés AR sous réserve de leur disponibilité sur le marché ;
- Assurer le référencement et la traçabilité des produits certifiés AR depuis leur réception jusqu'à leur remise au client ;
- Fournir à REPAIR tout document permettant la vérification de l'origine certifiée des produits mis en avant auprès des clients ;
- Dans la mesure du possible, transmettre chaque année à REPAIR les données chiffrées nécessaires à l'établissement de statistiques périodiques concernant les volumes de produits AR commercialisés ;
- Figurer sur la liste des adhérents et que celle-ci puisse être diffusée aux partenaires de REPAIR, à la presse et au grand public. Cette liste contient : noms du gérant/responsable, nom de l'entreprise, commune, dénomination de l'activité (aucune donnée chiffrée).
- Soumettre au conseil d'administration de l'association tout projet de communication mentionnant REPAIR ;
- Faire valider par REPAIR tout projet de communication faisant référence à l'AR avant sa diffusion (dans l'objectif de vérifier sa conformité vis-à-vis des règles d'utilisation des signes de qualité) ;
- Participer aux Assemblées Générales de REPAIR et à défaut, transmettre une procuration.

REPAIR s'engage à :

- Transmettre à l'entreprise adhérente toutes les informations lui permettant de développer ses approvisionnements en produits certifiés Agriculture Responsable ;
- Accompagner l'entreprise adhérente à la mise en avant des produits certifiés AR dans le respect de la réglementation ;
- Accompagner l'entreprise adhérente afin qu'elle puisse communiquer de manière appropriée et valoriser le label AR auprès de ses clients ;
- Promouvoir l'entreprise adhérente auprès des producteurs certifiés AR et de ses partenaires ;
- Tenir informée l'entreprise adhérente sur la progression globale du réseau ;
- Respecter le souhait de confidentialité de l'adhérent concernant les données relatives à son entreprise.

L'adhésion est fixée à 50 000 XPF et est renouvelée annuellement par tacite reconduction, sauf contrordre de la part de l'une ou l'autre des parties qui doit être signalée au moins deux mois avant la fin de l'année civile en cours.

Sans préavis dans les délais impartis, l'adhérent sera redevable de sa cotisation pour l'année suivante.

Conformément aux statuts de REPAIR, toute décision d'exclusion d'un adhérent fera l'objet d'une délibération du conseil d'administration justifiant cette décision.

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance et accepté les conditions d'adhésion à l'association REPAIR.
- ☐ J'accepte de recevoir les newsletters de REPAIR.

Selon la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à contact@repair.nc

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées et déclare avoir pris connaissance des statuts de REPAIR.

Fait à :, le

Nom et signature
du responsable de l'entreprise :

Pour REPAIR,
Nom et signature :

Nom et signature
du responsable F&L :

Cachet de l'entreprise :